

Bureau Le Mans
110 rue de Beaugé
72000 Le Mans

T : +33(0) 2 43 76 94 30

strego.lemans@bakertillystrego.com
www.bakertilly.com

**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI),
SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

Exercice clos le 30/06/2023

20230630 ENR 21 V4 AVIS OTI DPEF EMLYON V1.pdf

**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI),
SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

Exercice clos le 30/06/2023

Aux actionnaires,

En notre qualité d'expert-comptable désigné organisme tiers indépendant de tierce partie accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-1883¹, nous vous présentons notre rapport de vérification sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 juin 2023 (ci-après « La Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un rapport exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du *Code de commerce* ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du *Code de commerce* , à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Les règles générales d'utilisation de la marque COFRAC sont définies dans le document GEN REF 11 disponible sur le site www.Cofrac.fr

20230630 ENR 21 V4 AVIS OTI DPEF EMLYON V1.pdf

ENR 21 V4 – Date de mise à jour : 23/02/2023 Page 2 sur 7

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

La vérification a porté sur le sous-groupe Early Makers Group, dans les limites définies dans le paragraphe de la Déclaration présentant le périmètre de reporting.

Les informations contrôlées étaient de nature historique.

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

INDEPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du *Code de commerce* et par le *Code de déontologie* de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre impartialité, le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément :

- aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du *Code de commerce* déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission
- à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention
- à notre **programme de vérification** (« V2 Annexe 2 - Programme de vérification DPEF ») comprenant les phases suivantes :
 - Planification avec notamment la communication de notre plan de vérification annexé à notre lettre de mission
 - Exécution de la vérification
 - Revue des process
 - Contrôles de conformité et sincérité
 - Rapport de l'OTI

La phase d'exécution de la vérification a comporté les travaux suivants, nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité de ses informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de Reporting, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que le groupe Early Makers Group a considéré comme les plus importants, présentés en Annexe 1 :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de la société Early Makers Group.

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes, présentées en Annexe 1 ;
- nous avons apprécié la cohérence de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes (William UBELMANN, Responsable de mission, Paul TURNER, Responsable de mission en tutorat et Etienne DUBOURG, auditeur RSE en tutorat) et ont été contrôlés par le Responsable technique signataire. Il se sont déroulés entre le 9 octobre 2023 et le 6 novembre 2023, sur une durée totale d'intervention de 12,5 jours « Homme ».

Nous avons mené 10 entretiens depuis le début de notre intervention avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration et impliquées dans son processus d'établissement.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'inexactitude significative de nature à remettre en cause le fait que :

- la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et
- que les informations sont présentées de manière fidèle et sincère, conformément au Référentiel.

Nous confirmons donc les informations présentées dans la Déclaration.

Fait au MANS, le 6 novembre 2023

L'Organisme Tiers Indépendant
Baker Tilly STREGO



Delphine LEDUC
Responsable Technique
Audit RSE

Annexe 1 : Indicateurs clés de performance et informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

Informations quantitatives (dont les indicateurs clés de performance en gras) Informations qualitatives (actions ou résultats)

Nombre de nouveaux professeurs recrutés	Labels et certifications - Classements de référence
Pourcentage de professeurs titulaires d'un PhD	
Pourcentage de personnels ayant bénéficié de formation	
Nombre d'heures de formation par collaborateur	
Pourcentage de professeurs habilités à diriger des travaux de recherches	
Pourcentage des modules de cours et de programmes ayant une composante RSE	

Informations environnementales

Informations quantitatives (dont les indicateurs clés de performance en gras) Informations qualitatives (actions ou résultats)

Consommation en énergie primaire (kwh/m²/an)	Des abris à oiseaux, des hôtels à insectes et des ruches présents sur le campus d'Ecully pour héberger la faune locale.
Consommation d'eau (m³/m² de SHON/an)	
Quantité de déchets non dangereux produits par site et par nature (en tonnes)	
Quantités de déchets DEEE produits (en kg)	

Informations sociétales

Informations quantitatives (dont les indicateurs clés de performance en gras) Informations qualitatives (actions ou résultats)

Nombre d'étudiants en situation de handicap	Obtention du label handimanagement
Pourcentage de femmes au sein du corps professoral	Obtention du label "Bienvenue en France"
Pourcentage d'étudiants boursiers Crous sur la population totale	
Pourcentage d'étudiants boursiers Crous ayant perçu une bourse de l'Ecole ou de la Fondation	
Nombre d'engagements responsables effectués	